



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2011

Présidence : M. Philippe Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 25 mai 2011 n° 5/11 "Création du giratoire de la pl. de l'Ancienne Gare, rénovation de la rte d'Allaman, de l'av. du Clos d'Asper et du giratoire de l'hôpital"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de création du giratoire de la place de l'Ancienne Gare, de la rénovation de la route d'Allaman, de l'avenue du Clos d'Asper et du giratoire de l'hôpital;
2. demande à la Municipalité la mise en œuvre de la sécurisation de l'avenue du Clos d'Asper, 2a. ses propositions font l'objet d'un préavis complémentaire lors de la prochaine séance du Conseil communal;
3. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
4. accorde un crédit de Fr. 1'860'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
5. autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Amendement :

2. demande à la Municipalité la mise en œuvre de la sécurisation de l'avenue du Clos d'Asper, 2a. ses propositions font l'objet d'un préavis complémentaire lors de la prochaine séance du Conseil communal;

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 1er juillet 2011.